

Normandie

Médecine à la fac de Caen : l'intégration aura lieu

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 5 octobre 2018
426 mots | -



La corpo de médecine de Caen organise sa journée d'intégration, demain. - Crédit: Archives Ouest-France

L'an dernier, des révélations de bizutage en fac de médecine à Caen avaient mis fin aux week-ends d'intégration. Cette année, l'administration a de nouveau autorisé une journée d'intégration.

Il y a presque un an, l'Université de Caen avait annulé le week-end d'intégration des étudiants en deuxième année de médecine. Agressions sexuelles, incitations à en commettre, humiliations à caractère sexiste et homophobe... Plusieurs témoignages d'étudiants de l'UFR Santé dénonçaient ce qui ressemblait à du bizutage, les années précédentes. Une enquête est toujours en cours à la suite du signalement des faits au procureur de la République.

Un nouveau bureau a repris les rênes de la corpo en avril. L'association étudiante de médecine, en charge de l'organisation d'événements, remet le couvert, cette fois-ci en toute légalité.

« Faire évoluer les mentalités »

Entre 300 et 400 étudiants en deuxième et troisième années de médecine participeront samedi à une journée d'intégration qui aura lieu dans une salle des fêtes, près de Caen. Au programme de cette journée : laser game en plein air, bubble foot, concours de danse... « **Le bizutage est une vieille tradition qui, heureusement, n'existe plus**, avance Emeric Lequillier, membre de la nouvelle corpo de la faculté de médecine. **L'objectif de cette journée est de rapprocher les promos. Nos études sont longues, nous allons passer du temps ensemble. C'est important de créer une vraie cohésion.** »

L'association a déposé un dossier, détaillant le déroulé et l'organisation de la journée d'intégration, il y a une dizaine de jours. La présidence de l'université a validé ce projet

tardivement, hier. **« Une association de secouristes et quatre membres de la sécurité seront mandatés pour encadrer l'événement. Et seules les boissons alcoolisées de type bière seront autorisées »**, assure Marc Zabalia, vice-président de l'Université.

Après les témoignages de victimes révélés l'année dernière, l'Université de Caen a mis en place deux journées de formation, sur la notion de consentement et l'utilisation des réseaux sociaux. Ces deux ateliers, destinés aux responsables des associations étudiantes, sont obligatoires. **« On espère faire évoluer les mentalités afin d'abolir ces rites de passage, qui datent du Moyen-Âge. Il n'y a pas besoin d'instaurer des rapports de domination pour apprendre à se connaître »**, souligne Marc Zabalia.

Selon l'article 14 de la loi du 17 juin 1998, le bizutage est un délit, puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. Lorsqu'il y a des violences, des menaces ou des atteintes sexuelles, il s'agit de délits punis par des peines d'amende ou d'emprisonnement allant jusqu'à dix ans.

Garance FEITAMA.